

Pratiquement toutes les interactions humaines donnent lieu à des conflits d'intérêts réels ou éventuels, ou à des apparences de conflits d'intérêts. Notre relation avec vous n'y fait pas exception. Wellington-Altus Gestion Privée (WAGP, nous, nos) offrons une vaste gamme de services dans les domaines de la gestion des placements et des produits et services pour particuliers. Nous reconnaissons que, par définition, certaines de ces activités sont plus susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts que de nombreuses autres activités commerciales, puisque nous pouvons parfois représenter les deux parties d'une transaction, à savoir l'acheteur et le vendeur. En tant que remisier, nous aurons généralement moins de cas de conflits d'intérêts de ce type que les sociétés intégrées. Des conflits d'intérêts peuvent néanmoins survenir.

Généralement, les types de conflits d'intérêts qui peuvent survenir sont les suivants :

- les conflits entre vos intérêts et les nôtres;
- les conflits entre vos intérêts et ceux d'autres clients;
- Les conflits entre nos intérêts et ceux de nos sociétés liées et associées faisant partie du groupe d'entreprises Wellington-Altus (voir ci-dessous);
- les conflits d'intérêts découlant du fait que votre conseiller (et potentiellement, certains autres employés de WAGP) sont des actionnaires de la société mère du groupe d'entreprises de Wellington-Altus., et pourraient bénéficier indirectement du succès financier de ces sociétés liées et associées; et
- les conflits d'intérêts dans lesquels l'émetteur et nous-mêmes sommes contrôlés par la même personne, société ou « groupe de professionnels » (y compris nos employés, nos dirigeants et nos administrateurs).

Il existe au Canada des règles et des règlements complets et étendus en matière de valeurs mobilières, dont un grand nombre ont été conçus pour protéger les intérêts des clients et des investisseurs et concernent la gestion des conflits d'intérêts. Nous vous suggérons de consulter les sites Web et les publications des commissions provinciales des valeurs mobilières par l'entremise de l'OCRI pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières aborde les conflits d'intérêts afin de protéger le public investisseur.

Gestion des conflits d'intérêts En général, nous traitons et gérons les conflits pertinents en appliquant les principes généraux suivants :

Évitement : L'évitement comprend le fait d'éviter les conflits interdits par la loi ainsi que ceux que l'on ne peut pas traiter de façon efficace ou qui sont difficiles à traiter en pratique sans y consacrer d'importantes ressources humaines et financières. Les ventes liées, les transactions pour notre propre compte et la réalisation de recherches pour notre propre compte sont des exemples de conflits que nous évitons.

Contrôle : Nous utilisons plusieurs moyens pour gérer les conflits acceptables, en fonction du conflit précis. Voici certains des outils de gestion : (i) des processus de vérification interne pour s'assurer que la divulgation spécifique des conflits, telle que décrite dans le présent document, ou les formulaires de divulgation supplémentaires sont effectivement offerts au client, soit au moment de l'ouverture du compte, soit avant l'entrée d'un ordre de transaction, selon le cas; (ii) lorsque cela est possible et dans le cadre des politiques et procédures de supervision de WAGP, l'utilisation d'une surveillance électronique et manuelle pour contrôler l'application des mesures de contrôle des conflits; et (iii) la séparation physique des différentes fonctions commerciales et la restriction de l'échange interne d'informations.

Divulguer : La méthode de gestion des conflits consiste à vous divulguer les conflits existants et potentiels et à vous donner des renseignements nécessaires à leur sujet. Cela vous permet d'évaluer leur importance indépendamment lorsque vous évaluez nos recommandations et déterminez votre ligne de conduite.

Des discussions précises sur la gestion des conflits au cas par cas ont lieu par la suite. Ces renseignements sont destinés à vous aider à comprendre et à évaluer les conflits d'intérêts potentiels et réels importants, ainsi que notre manière de les traiter pour protéger vos intérêts et les faire passer avant les nôtres. La discussion concernant chaque conflit comprend des détails sur les conséquences négatives potentielles des conflits ou conflits d'intérêts potentiels, qui visent à vous aider à comprendre les risques particuliers d'un conflit ou conflit potentiel. Lorsque des conflits d'intérêts surviendront au cours de la relation, WAGP les réglera dans votre intérêt. Si nous découvrons des conflits potentiels ou émergents, nous vous en informerons le plus tôt possible. Si vous avez des questions ou des préoccupations, qu'elles concernent des conflits d'intérêts ou tout autre sujet, n'hésitez pas à demander une explication et de plus amples renseignements à votre conseiller. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, communiquez avec notre chef de la conformité au complianceinquiries@wellington-altus.ca.

Relation avec le groupe d'entreprises Wellington-Altus

Wellington-Altus Gestion Privée inc. (WAGP) est une filiale de la Financière Wellington-Altus inc. (la Financière) et est membre du groupe d'entreprises Wellington-Altus qui exploite une entreprise de services financiers diversifiés. Les entités affiliées à WAGP comprennent:

1. Financière Wellington-Altus inc. (la Financière), la société mère
2. Wellington-Altus Conseil Privé inc.(WACP)
3. Wellington-Altus É.-U. inc. (WA É.-U.)
4. Assurance Wellington-Altus inc., (AWAI)
5. Groupe Solutions Wellington-Altus inc. (GSWA)
6. Solutions de conseillers indépendants inc. (SCI) et
7. Services Partagés Wellington-Altus inc. (SPWAI)

Tous les conseillers de WAGP (et autres membres du groupe de professionnels) détiennent une participation dans la Financière Wellington-Altus inc., la société mère du groupe d'entreprises Wellington-Altus. Dans le cadre de notre relation avec vous, nous pourrions vous recommander de conclure des transactions ou des ententes avec un autre groupe d'entreprises de Wellington-Altus.

Plus précisément :

- a. Vous pouvez recevoir une recommandation d'achat (ou, alternativement, votre conseiller peut inclure dans vos portefeuilles gérés, des produits qui sont gérés par un gestionnaire de portefeuille qui est un employé et un conseiller de WAGP ou de WACP, et cette même personne (le conseiller) peut également être actionnaire de WAFI, la société mère de WAGP;
- b. Vous pouvez avoir l'occasion d'ouvrir un compte aux États-Unis par l'intermédiaire de WA É.-U.;
- c. Vous pouvez avoir la possibilité d'acheter des produits d'assurance auprès de AWAI;
- d. Vous pouvez avoir l'occasion de souscrire une assurance collective ou des prestations de retraite collectives auprès de GSWA;
- e. Vous pouvez avoir l'occasion d'acheter (ou, alternativement, votre conseiller peut inclure dans vos portefeuilles gérés, les Portefeuilles privés Platine (PPP), les Comptes de gestion unifiée (CGU), et / ou les fonds de la notice d'offre
- f. Dont certains sont des portefeuilles créés et gérés (sous-conseiller) par SCI, WAGP ou WACP (pour plus d'information, veuillez consulter la « Liste des émetteurs liés et

apparentés » située à l'adresse : www.wellington-altus.ca/legal; et/ou

- g. Certains services administratifs ou d'entreprise peuvent être fournis par l'intermédiaire de SPWAI, qui pourrait soutenir conjointement et simultanément plus d'une entreprise du groupe d'entreprises Wellington-Altus.

Par conséquent, les conseillers inscrits auprès de GSWA sont également doublement inscrits auprès de WAGP. Si un conseiller vous fournit des conseils relativement à un compte GSWA, il agit au nom de GSWA; si le conseiller vous conseille relativement à un compte WAGP, il agit au nom de WAGP.

En raison d'une participation dans la Financière Wellington-Altus, votre conseiller (et autres membres du groupe de professionnels) bénéficierait indirectement de la réussite financière de ces entreprises à la suite de ces recommandations et/ou décisions.

WAGP pourrait recevoir des services d'autres entités de Wellington-Altus ou leur en fournir, y compris des services de sous-conseiller, notamment dans le cas de SCI et WACP. WAGP ou son groupe de professionnels peuvent être rémunérés par d'autres entités de Wellington-Altus pour la prestation de services ou l'offre de produits. Dans de telles circonstances, on pourrait avoir l'impression que WAGP fait passer les intérêts du groupe d'entreprises Wellington-Altus avant ceux de ses clients et recommande des produits et des services inappropriés au profit du groupe d'entreprises de Wellington-Altus.

Un employé de WAGP fournit des services d'agence indépendants aux émetteurs de billets structurés. WAGP reçoit des commissions de la part de ces émetteurs pour la distribution de ces produits de billets structurés, et il se peut que ces produits deviennent occasionnellement disponibles pour être recommandés ou achetés en votre nom par votre conseiller.

Votre conseiller est tenu de vous recommander des produits et des services en fonction de vos besoins, et non pas pour atteindre des objectifs opérationnels. Il doit aussi se conformer aux politiques de WAGP, ce qui signifie qu'il doit, entre autres, faire des recommandations appropriées et faire passer vos intérêts en premier. Les sociétés membres du groupe d'entreprises de Wellington-Altus sont des entités juridiques distinctes dotées de mesures de cloisonnement de l'information et de procédures de conformité propres à chaque entité. WAGP ne conclura des ententes ou des transactions avec d'autres entités de du groupe d'entreprises de Wellington-Altus que lorsque les lois sur les valeurs mobilières le permettent et que tout conflit important vous est entièrement divulgué et que nous avons pris des mesures appropriées pour l'atténuer.

Produits exclusifs

Les conseillers de WAGP pourraient recommander des produits exclusifs comme les PPP, notice d'offre exclusive des fonds communs de placement ou des produits d'assurance, l'assurance collective, offerts ou créés par des membres du groupe d'entreprises Wellington-Altus. WAGP pourrait avoir des comptes qui n'investissent que dans des produits exclusifs du groupe d'entreprises Wellington-Altus, soit (i) en raison de sa participation à une certaine plateforme telle que PPP ou notice d'offre exclusive ou (ii) à la recommandation ou à la discrétion de votre conseiller. WAGP exige que tout produit, exclusif ou autre, soit soumis à un examen du comité de la liste des produits et/ou du comité des comptes gérés pour s'assurer qu'il répond aux critères nécessaires pour figurer sur la liste de produits de WAGP et être mis à la disposition de ses clients. Le comité de la liste des produits de WAGP et/ou le comité des produits gérés effectue un processus de diligence raisonnable approfondie pour tous les produits offerts aux clients et documentent suffisamment son processus décisionnel. Tous ces produits sont évalués en fonction de nombreux critères, notamment le rendement, les frais, le risque, la liquidité, la réputation des fournisseurs de services, la stratégie et les produits existants comparables. WAGP détermine les produits qui seront mis à la disposition des clients de façon indépendante et sans influence de ses entités affiliées. Que le produit soit exclusif ou non, votre conseiller doit sélectionner des titres qui vous conviennent et qui correspondent à votre profil d'investisseur. La recommandation ou l'investissement dans des produits exclusifs du groupe des entreprises Wellington-Altus plutôt que dans des produits de tierces parties peut être perçu comme faisant passer les intérêts de WAGP et de ses sociétés affiliées avant les vôtres. L'inclusion de produits exclusifs dans votre compte peut donner l'impression que nous choisissons des produits en fonction des avantages pour le groupe d'entreprises Wellington-Altus, peu importe la pertinence du produit.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des titres liés et apparentés de WAGP, veuillez consulter la « Liste des émetteurs liés et apparentés » à l'adresse: www.wellington-altus.ca/legal.

Les conseillers de WAGP sont tenus de recommander et d'investir dans des produits et services qui répondent à vos besoins et à votre profil d'investisseur, et non pas pour atteindre des objectifs opérationnels ou offrir des avantages à la Financière, la société mère des toutes les autres entreprises du groupe d'entreprises Wellington-Altus. WAGP offre des produits de tiers et des produits exclusifs du groupe d'entreprises Wellington-Altus. WAGP ne rémunère pas davantage ses conseillers s'ils recommandent des produits du groupe d'entreprises Wellington-Altus et n'offre pas d'incitatifs pour le faire autres que (a) les commissions perçues sur les produits de AWA et de GSWA, (b) la grille standard de paiement pour les comptes dans WA É.-U., (c) les avantages indirects découlant de la réussite économique de la Financière à la suite du rendement du groupe d'entreprises Wellington-Altus, et (d) des structures de paiement différentes pour les conseillers touchant les PPP ce qui, à taux d'honoraires identiques, se traduit par un paiement inférieur aux conseillers en termes de dollars réels par rapport aux honoraires des clients ne détenant pas un PPP. Tous les produits exclusifs de Wellington-Altus sont soumis au même examen, aux mêmes critères de sélection et à la même évaluation continue que les produits de tiers. WAGP mène des analyses de marché pour s'assurer que les modalités des produits exclusifs du groupe d'entreprises Wellington-Altus sont concurrentielles et comparables à celles des produits offerts par des tiers. Tous les produits exclusifs de Wellington-Altus dans votre compte doivent respecter vos restrictions et correspondre à vos objectifs de placement et aux renseignements de connaissance du client (CDC) dans la demande de compte client de WAGP, qui sont mis à jour périodiquement. Que le produit vienne d'une tierce partie ou soit exclusif, nos politiques et procédures exigent que les recommandations soient appropriées et fassent passer vos intérêts en premier.

Rémunération

Nous obtenons notre rémunération en vous offrant des produits et des services. Les différents produits et services peuvent avoir des niveaux de rémunération qui varient, tout comme les divers types de comptes peuvent être assortis de frais différents. Pour les comptes à honoraires, notre rémunération peut être fondée sur l'évaluation de votre compte ou encore des actifs sous gestion. Pour les comptes à commission, notre rémunération peut être fondée sur le volume des ventes. La rémunération que nous recevons peut avoir une incidence sur l'évaluation de votre compte. Les commissions et les frais relatifs à des services semblables peuvent varier de notre grille des frais en fonction de votre accord avec votre conseiller. Nous pouvons recevoir une rémunération de la part d'émetteurs de titres et d'autres tiers en fonction des produits que nous vous vendons, comme des « commissions de suivi » sur les fonds communs de placement ainsi que des commissions et « commissions de suivi » sur les fonds distincts et les polices d'assurance. Nous pourrions être perçus comme ayant des motivations financières pour recommander des produits, des services ou des types de comptes en fonction de facteurs autres que votre intérêt.

Nous offrons une vaste gamme de produits et de possibilités de tarification, et notre rémunération vous sera divulguée dans votre Convention de compte client de WAGP. Les solutions de rechange que nous offrons visent à régler tout conflit relatif à la tarification à commission. Nous offrons d'autres produits comme des fonds communs de placement sans frais, dont les structures de commissions sont conçues pour réduire les frais que vous payez. La réglementation du secteur et la politique de WAGP nous obligent à faire passer vos intérêts en premier et à ne faire que des recommandations de placement appropriées et conformes à vos renseignements de CDC. Nous vérifions régulièrement si un compte à honoraires est approprié, selon vos renseignements de CDC. De plus, pour éviter que des frais ne soient facturés en double dans les comptes à honoraires, les produits assortis de commissions initiales ou de suivi seront exclus de vos actifs aux fins du calcul des frais. Nous pouvons choisir de ne pas offrir un produit complexe qui comporte des commissions plus élevées. Nous offrons des options de commissions concurrentielles qui ne sont pas nécessairement liées au volume des ventes et peuvent être plus avantageuses pour certains clients, dans certaines circonstances.

Rémunération de l'émetteur

Nous recevons une rémunération pour les services rendus aux émetteurs de titres. Nous sommes payés par des émetteurs de titres lorsque nous participons à des syndicats financiers et que nous vous vendons des titres nouvellement émis. WAGP peut participer à des syndicats financiers de « prise ferme » dans le cadre desquels elle est obligée d'acheter une part des nouvelles émissions consortiales et de revendre ensuite les titres qu'elle possède à ses clients. Lorsque l'offre est un placement privé sans courtier destiné à être vendu à des investisseurs qualifiés, nous recevons une commission versée par l'émetteur. Les commissions et honoraires perçus sur certains produits

WELLINGTON-ALTUS GESTION PRIVÉE Page 3 de 5 que nous distribuons pour le compte d'émetteurs ne figurent pas dans vos relevés de compte lorsque ces montants nous sont versés en notre qualité d'agent ou de souscripteur, car ces commissions et honoraires sont directement payés par l'émetteur pour les services. En général, toutes les commissions et tous les honoraires gagnés par votre conseiller seront reflétés dans vos relevés de compte et votre rapport annuel. Nous pourrions être perçus comme favorisant notre intérêt financier lorsque vous recevez des recommandations de titres nouvellement émis ou de titres d'émetteurs pour lesquels nous avons fourni des services. Nous pouvons également recevoir une rémunération lorsque nous agissons à titre « placeur principal » pour certains fonds. Cette commission est versée par l'émetteur à WAGP et est indiquée dans le prospectus du fonds et sur notre site web à www.wellington-altus.ca/fr/legal/

Votre conseiller est tenu de vous recommander des produits et des services en fonction de vos besoins, et non pas pour atteindre des objectifs opérationnels. Il doit aussi se conformer aux politiques de WAGP, ce qui signifie qu'il doit, entre autres, faire des recommandations appropriées et faire passer vos intérêts en premier. Nous vous ferons part de tous les frais ou commissions que nous recevons d'un émetteur, des situations et des types de rémunération de tiers que nous pourrions recevoir, ainsi que des relations que nous pourrions entretenir avec un émetteur. Cette information peut être fournie au moyen de documents d'offre comme le prospectus applicable, la notice d'offre ou votre Convention de compte client de WAGP. Nos politiques et procédures exigent que WAGP et ses employés comprennent les structures, les caractéristiques et les risques de chaque titre recommandé à un client. Le comité d'examen des produits de WAGP a la responsabilité d'examiner, d'autoriser et d'approuver les propositions de nouveaux produits et d'établir les lignes directrices requises concernant la vente des produits existants.

Produits ou services internes et externes

Nous pouvons vous recommander d'utiliser une plus grande quantité de nos services internes et d'acheter un plus grand nombre de nos produits internes ou des produits et services offerts par des organisations externes. Nous pourrions être perçus comme étant incités à vous recommander des produits et des services qui correspondent à nos intérêts financiers, plutôt qu'à votre intérêt. Nous ne pratiquons pas la « vente liée », qui est interdite par la réglementation et par la politique de WAGP. Nous avons des politiques et des procédures qui interdisent les recommandations dans le seul but de générer des revenus pour nous sans aucun avantage réel ou potentiel pour vous. WAGP a des programmes de conformité pour vérifier et surveiller que les conseillers se conforment aux lois sur les valeurs mobilières et ne recommandent pas de produits ou de services qui ne conviennent pas aux clients ou qui ne sont pas dans leur intérêt. Nous avons des politiques et des procédures sur les ententes d'indication de clients pour nous assurer que toutes les ententes que nous pouvons conclure sont officialisées par écrit et pour veiller à ce que les clients soient informés de l'entente lorsqu'ils font partie des clients recommandés.

Émetteurs reliés et associés

Si vous avez un compte géré, nous avons un pouvoir discrétionnaire ou un contrôle sur les transactions effectuées dans votre compte. Nous pourrions être perçus comme exerçant notre pouvoir discrétionnaire dans notre intérêt personnel, plutôt que dans le vôtre. La réglementation exige que nous obtenions votre approbation explicite pour acheter des titres d'émetteurs reliés et associés ou des titres pour lesquels nous offrons des titres en tant qu'agent de syndicat financier et que nous divulguions que nous offrons des titres en tant qu'agent de syndicat financier des émetteurs lorsque nous avons le pouvoir discrétionnaire d'acheter de tels titres. La réglementation du secteur et la politique de WAGP nous obligent à faire passer vos intérêts en premier et à ne faire que des recommandations de placement appropriées et conformes à vos renseignements de CDC. La confirmation d'opération qui vous sera remise indiquera les titres qui proviennent d'émetteurs reliés ou associés. Tous les produits, y compris ceux d'émetteurs reliés et associés, sont soumis au même examen, aux mêmes critères de sélection et à la même évaluation continue que les produits de tiers décrits ci-dessus. Une liste d'émetteurs reliés et associés est tenue à jour sur le site internet www.wellington-altus.ca/legal.

Ententes d'indication de clients

Nous pouvons vous recommander à un tiers et recevoir une commission de recommandation ou en payer une à un tiers si vous nous êtes recommandé. Le but de ces recommandations est de vous présenter des personnes qualifiées qui sont les mieux placées pour vous fournir les produits ou les services que vous demandez. On pourrait avoir l'impression que lorsque vous êtes recommandé, la recommandation est effectuée dans nos intérêts financiers ou commerciaux et non dans votre intérêt. Toutes les ententes d'indication de clients sont officialisées par écrit. Nous avons des politiques et des procédures en place pour nous assurer que lorsque vous êtes recommandé à un tiers, la partie qui reçoit la recommandation possède les qualifications appropriées pour vous fournir les services nécessaires. Si vous êtes un client recommandé, vous serez informé de l'entente, y compris de la méthode de calcul des frais de recommandation. Vous ne payez pas de frais ou charges supplémentaires liés aux recommandations et vous n'êtes pas obligé d'acheter un produit ou un service lié à une recommandation.

Vote par procuration

Si vous détenez un titre d'un émetteur public impliqué dans une offre publique d'achat, une réorganisation d'entreprise, une sollicitation de procurations ou d'autres actions d'entreprise, nous pouvons recevoir des demandes de la part des émetteurs ou d'autres personnes pour solliciter une procuration de votre part ou voter en votre nom. Lorsque nous votons par procuration, nous pourrions être perçus comme votant à notre avantage personnel, plutôt que dans votre intérêt. La réglementation sur les valeurs mobilières exige une divulgation explicite par l'émetteur pour ce type d'accords. Nous n'acceptons pas de paiement pour les demandes de procurations et nous ne dicterons pas votre vote. Nos politiques et procédures exigent que le vote par procuration se fasse toujours dans l'intérêt des clients. Il s'agit de voter en vue d'accroître la valeur des actions ou titres que vous détenez. Votre intérêt financier est le principal facteur à considérer pour déterminer comment exercer les droits de vote rattachés aux procurations. WAGP votera généralement en faveur de la direction; cependant, chaque question sera examinée au cas par cas pour prendre la décision appropriée.

Écarts de taux d'intérêt

Nous tirons des revenus des écarts de taux d'intérêt sur l'argent qui vous est prêté dans un compte sur marge et sur les dépôts en espèces non investis auprès de nous. Nous pourrions être perçus comme favorisant nos intérêts financiers lorsque nous vous recommandons d'emprunter pour investir ou de garder des fonds non investis auprès de nous. Nous examinons régulièrement la convenance des comptes de nos clients, et notre examen tient compte, entre autres choses, de l'utilisation des fonds empruntés. Les comptes à effet de levier sont spécifiquement visés par un examen régulier. Votre conseiller est tenu de vous recommander des produits, des comptes et des services en fonction de vos besoins, et non pas pour atteindre des objectifs opérationnels. Il doit aussi se conformer aux politiques de WAGP. Nous avons l'obligation de faire des recommandations fondées sur la convenance et non dans le but de générer des frais et charges. WAGP et ses conseillers ont l'obligation de s'assurer que les types de comptes, les produits et les services appropriés sont recommandés aux clients. Le montant des autres formes de rémunération que nous pouvons recevoir variera en fonction des frais divulgués relatifs aux produits et services qui vous sont fournis. Veuillez consulter notre grille des frais et commissions de service, qui est disponible sur notre site Internet à l'adresse <https://www.wellington-altus.ca/fr/> pour plus de détails sur les frais et commissions de service qui peuvent s'appliquer.

Options arrivant à échéance

Nous pouvons bénéficier de l'exercice de droits sur certains titres à l'approche de leur expiration si vous avez choisi de ne pas le faire vous-même. Cela se fait généralement en exerçant des droits sur des titres regroupés à partir de plusieurs comptes d'autres clients qui ont également refusé d'exercer leurs droits parce que les frais liés à ces transactions pour chaque compte les rendraient non rentables. L'exercice des options peut donner l'impression que nous n'agissons pas dans votre intérêt, dans la mesure où WAGP ou votre conseiller pourrait en bénéficier.

À l'approche de la date d'expiration de certains types de titres, nous tentons de communiquer avec les investisseurs afin de déterminer s'ils souhaitent exercer leurs droits avant l'expiration des titres. WAGP et ses conseillers accordent la priorité à vos intérêts lorsqu'ils décident d'exercer ou non des options qui arrivent à échéance, et ils ne le feront que si le résultat de l'exercice produit un résultat meilleur que l'option qui arrive à échéance.

Répartitions des titres

Nous pouvons être amenés à sélectionner les clients qui se verront proposer certains titres si la disponibilité est limitée. Nous pouvons être amenés à déterminer l'ordre d'exécution des transactions des clients. En cas de disponibilité limitée des titres, ce ne sont pas tous les clients qui expriment un intérêt qui pourront recevoir ces titres ou la quantité demandée. Lors de la détermination de la répartition des titres, nous pourrions être perçus comme favorisant un client par rapport à un autre. Nous avons une politique de « répartition équitable » pour les comptes gérés, qui est décrite dans notre DDR. Pour les comptes à gestion non discrétionnaire et les opérations de financement d'entreprises, nous déterminerons l'attribution des transactions conformément aux procédures internes. WAGP examinera divers facteurs décrits plus en détail dans la politique de « répartition équitable » comprise dans le DDR. Nous avons des politiques et des procédures en place pour surveiller l'exécution des opérations et assurer l'intégrité des

marchés, comme il est souligné dans la section du DDR intitulée « Meilleure exécution et meilleur traitement des ordres possible », qui est conforme à la réglementation et aux normes de l'industrie. Nous sommes soumis à des exigences réglementaires qui garantissent la meilleure exécution possible et l'intégrité des marchés. Selon la politique de WAGP, les clients recevront la priorité par rapport aux comptes de conseillers ou de professionnels lors de la répartition des titres.

Cadeaux et divertissement

Nous pouvons recevoir des cadeaux et des divertissements de la part de clients, de tiers ou d'autres employés ou encore leur en offrir. Cela peut donner l'impression que les cadeaux et divertissements pourraient influencer de façon inappropriée notre prise de décisions ou la prise de décisions de tiers.

Nous interdisons aux conseillers et au personnel d'accepter ou de fournir des cadeaux et des divertissements qui pourraient influencer la prise de décisions, ou qui sont fréquents, récurrents, excessifs ou extravagants. La réglementation du secteur et la politique de WAGP nous obligent à faire passer vos intérêts en premier et à ne faire que des recommandations de placement appropriées et conformes à vos renseignements de CDC.

Recherche sur les produits

Nous distribuons des recherches en placement produites par des tiers. La distribution des recherches peut parfois donner l'impression qu'il existe un conflit d'intérêts lorsqu'un courtier agit à titre de conseiller, de souscripteur ou d'agence pour certains émetteurs. Il peut y avoir des cas où les entités dont il est question dans la recherche effectuée par un tiers qui est distribuée sont des émetteurs avec lesquels le groupe d'entreprises Wellington-Altus a une relation, ce qui peut donner l'impression qu'il y a un conflit d'intérêts. Nous pourrions être perçus comme distribuant des recherches sur les investissements qui sont favorables aux émetteurs avec lesquels le groupe d'entreprises Wellington-Altus a une relation économique incluant une relation de sous-conseiller. Pour contrer cette perception d'un conflit, WAGP ne distribue que des recherches de tiers. Nous ne produisons pas nos propres recherches sur les titres. Les règlements de l'industrie régissent la distribution des recherches effectuées par des tiers. Nous avons des politiques et des procédures pour répondre aux exigences liées aux recherches effectuées par des tiers.

Activités extérieures

Les employés de WAGP peuvent parfois participer à des activités extérieures, comme siéger au conseil d'administration ou être un dirigeant d'une autre entité, en fournissant des services à une société affiliée du groupe d'entreprises Wellington-Altus, en participant à des événements communautaires ou en ayant un investissement privé dans une société. Dans certaines circonstances, les employés de WAGP peuvent détenir une participation minoritaire passive dans un sous-conseiller enregistré d'un produit financier du groupe d'entreprises Wellington-Altus. Dans ce cas, le sous-conseiller peut être considéré comme lié à WAGP.

Avant de se livrer à une activité extérieure, les membres de notre groupe de professionnels sont tenus de nous la divulguer. Nous devons préapprouver toute activité extérieure avant qu'elle prenne place. Chaque année, les membres de notre groupe de professionnels sont tenus de confirmer leurs activités extérieures, le cas échéant. Toute activité extérieure présentant un conflit d'intérêts important qui ne peut être abordé dans votre intérêt sera évitée. Ces activités extérieures sont soumises à des exigences réglementaires qui imposent des restrictions sur les transactions entre des sociétés enregistrées liées ou des individus doublement inscrits auprès d'une société enregistrée liée. Nous sommes tenus de signaler aux autorités de réglementation tous les conseillers qui sont autorisés à travailler avec plusieurs entités. Nos conseillers vous enverront un avis écrit s'ils sont doublement inscrits. La relation entre WAGP et nos entités liées, et tout conflit d'intérêts important que nous identifions, vous seront divulgués dans votre Convention de compte de client de WAGP, le DDR et dans le présent document de divulgation des conflits d'intérêts.

Opérations personnelles

Nous pourrions avoir accès à des informations commerciales sensibles ou privilégiées, ainsi qu'à des informations relatives aux opérations et aux titres de votre compte. Les personnes qui sont inscrites ou employées chez nous peuvent participer à des placements privés sans courtier avant que les actions ne soient disponibles sur les marchés publics. On pourrait avoir l'impression que l'information à laquelle nous avons accès pourrait être utilisée à notre avantage personnel ou au profit de nos employés. Il est interdit aux employés qui prennent connaissance de renseignements importants et non publics d'utiliser ou de transmettre ces renseignements. Nous disposons de politiques et de procédures pour traiter les conflits d'intérêts relatifs à de l'information privilégiée et pour nous conformer aux dispositions relatives aux délits d'initiés. Nous plaçons les titres sur une « liste des titres interdits » pour éviter leur négociation lorsque nous détenons des renseignements non publics. Nous examinons régulièrement les opérations sur titres effectuées dans les comptes de titres personnels de nos conseillers et de certains autres employés. Nous examinons et préautorisons toutes les transactions de placements privés sans courtage. Nous pourrions refuser de fournir un service pour éviter d'être soumis aux dispositions relatives aux délits d'initiés de la législation sur les valeurs mobilières.

Entités liées

Wellington-Altus Gestion Privée inc. fait partie du groupe d'entreprises Wellington-Altus. Conformément à la législation sur les valeurs mobilières, qui exige la divulgation des relations pertinentes avec les émetteurs de titres, nous vous informons de ce qui suit :

1. Les membres de notre groupe de professionnels peuvent être des administrateurs ou des dirigeants de sociétés ouvertes ou fermées pouvant être considérées comme des émetteurs associés à WAGP.
2. WAGP ou des entités qui lui sont liées peuvent, de temps à autre, agir en tant que conseiller, courtier ou preneur ferme pour les sociétés susmentionnées qui peuvent être considérées comme des émetteurs associés. Nous pouvons également agir à titre d'agent pour des clients qui achètent ou vendent des unités d'actions ou d'autres formes de titres pour les émetteurs réputés être liés à WAGP ou à des entités liées à WAGP.

Lorsqu'ils ne sont pas évités, les conflits potentiels de ce type et tous les autres conflits d'intérêts existants ou potentiels sont contrôlés et supervisés par WAGP à l'interne et, le cas échéant, seront divulgués aux clients lorsqu'ils se présenteront. Pour obtenir des informations actuelles et complètes sur les conflits d'intérêts matériels qui peuvent exister entre vous et WAPW, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse www.wellington-altus.ca ou communiquer avec notre responsable de la conformité à complianceinquiries@wellington-altus.ca. S'ils ne sont pas évités, tous les éventuels futurs conflits d'intérêts importants seront divulgués lorsqu'ils se présenteront.

Fonds Wellington-Altus

WAGP et ses sociétés affiliées peuvent, de temps à autre, agir en tant que gestionnaire de fonds, gestionnaire de portefeuille, sous-conseiller ou agir à d'autres titres relativement à certains produits de placement ou fonds (les « Fonds WA »). Il est possible que les Fonds WA ne soient pas transférables et qu'ils doivent être vendus si vous mettez fin à votre relation avec Wellington-Altus et faites affaire avec une autre institution financière. Si cela se produit, vous pourriez subir des pertes ou devoir payer de l'impôt sur des gains en capital qui, autrement, n'auraient pas été réalisés. Les Fonds WA sont énumérés dans la « Liste des émetteurs liés et apparentés » située à l'adresse: www.wellington-altus.ca/legal.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : www.wellington-altus.ca/fr.